



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 12 octobre 2023 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaître

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°34 du 28 septembre 2023 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : aucune

Invités presse : néant

Invités : néant

Excusés : Mme LB, MM. CB, DE, MG

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. AC et PA

38 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 juillet 2023
2. Discuter et voter la consolidation de Fr. 30'000.- pour l'alimentation électrique de secours pour la STEP.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 155'000.- destiné au remplacement d'une partie des compteurs d'eau et de l'achat de puces électroniques (lecture à distance) pour l'ensemble des compteurs, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 242'500.- pour la rénovation des places de jeux dans les 3 villages, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider ?
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 60'000.- pour la rénovation des allées du cimetière de Buix à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
6. Divers

* * * * *

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 juillet 2023

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - Discuter et voter la consolidation de Fr. 30'000.- pour l'alimentation électrique de secours pour la STEP

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Mme Emilie Cayla, conseillère communale, prend la parole. Le crédit avait été voté le 6 octobre 2022. Le décompte final s'élève à Fr. 29'318.05. Elle demande à l'assemblée d'accepter la consolidation.

La consolidation est acceptée à l'unanimité, sans avis contraire.

* * * * *

Point 3 - Discuter et voter un crédit de Fr. 155'000.- destiné au remplacement d'une partie des compteurs d'eau et de l'achat de puces électroniques (lecture à distance) pour l'ensemble des compteurs, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider

L'entrée en matière n'est pas contestée.

M. le maire, Thierry Crétin, prend la parole. Il souhaite expliquer pourquoi le conseil a décidé de voter ce crédit le plus rapidement possible. Une offre avec un rabais spécial de 15% était proposé pour une commande encore cette année. Il rappelle que l'objectif, au niveau financier, est de pouvoir collecter les informations des compteurs d'eau en passant directement devant les maisons. Le résultat des consommations sera ensuite transmis à l'administration communale de façon digitale en lien avec le programme de facturation. C'est un réel gain de temps, ce qui permettra dans la planification financière de fonctionnement, de réduire la situation des EPT (équivalent plein temps), suite aux retraites qui arrivent, qui sera à 0,3 EPT de moins qu'actuellement au niveau administratif. Ce qui aboutira à une économie de salaire mais une amélioration des processus.

Au niveau de la voirie cela réduira les tâches, mais cela permettra d'amener d'autres missions, notamment dans l'entretien des chemins.

Le crédit prévu ce soir ne concerne que la fourniture du matériel. En ce qui concerne les travaux d'installation, l'assemblée devra à nouveau voter lors de la séance du budget en 2024.

Mme Emilie Cayla, prend la parole et explique [le système d'installation](#).

Nous devons racheter une certaine quantité de compteurs. Ceux avant 2012 ne sont pas compatibles avec les modules prévus. Les compteurs ne bénéficient pas de rabais spécial, il ne concerne que les modules. En commandant encore cette année, la commune peut économiser près de Fr. 12'500.-, c'est pourquoi elle nous demande de voter ce crédit.

La discussion est ouverte

M. PC demande si ces modules se greffent sur le compteur mécanique ? Oui, selon Emilie Cayla. En fait cela fonctionne comme un transmetteur. M. PC demande comment se passe le protocole de transmission ? Certains protocoles sont de réelles passoires et cela pourrait poser un problème de sécurité informatique.

M. Damien Bélet, voyer communal répond que cela fonctionnera en mode « radio », personne d'autre que la voirie ne pourra relever les compteurs. M. PC demande s'il ne faudrait pas stipuler la fréquence des relevés dans le règlement ? Selon lui ce point est à sécuriser. M. Bélet répond qu'en général c'est une fois par année, la voirie ne vas aller relever les compteurs pour « espionner » les citoyens. Il pourrait arriver que la voirie se rende plus fréquemment à certains endroits lors d'une suspicion de fuite d'eau, éventuellement.

M. YL demande s'il existe déjà un décret fédéral qui imposera d'avoir un système de relevé non-physique dans un délai rapproché ? Selon, le maire, Thierry Crétin, beaucoup de communes s'y mettent et il y aura peut-être un jour une directive.

Mme MC. Est-ce que ces modules seront compatibles sur des vieux compteurs ? M. Damien Bélet explique que les compteurs qui ne sont pas compatibles seront changés, soit ceux avant 2012.

M. GM quelle partie du compteur sera changée ? M. Damien Bélet explique encore une fois que c'est une partie des compteurs qui seront changés, soit ceux avant 2012.

Mme OM. Est-ce qu'il faudra s'attendre à une augmentation du prix de la location des compteurs ? Le maire, Thierry Crétin répond que ce n'est pas prévu, un point sur les eaux sera prochainement présenté. Les nouveaux règlements sont en cours de validation avec les nouveaux tarifs. Nous pourrons ensuite présenter à l'assemblée les nouvelles tarifications pour l'eau, l'épuration, etc. Mme Michèle Cerf ajoute qu'actuellement il y a une taxe par compteur et une taxe d'épuration. Elle sera regroupée en taxe globale qui comprendra ces deux références.

Mme OM pense que s'il devait y avoir une augmentation c'est plus simple de téléphoner au bureau communal pour donner son relevé non ? Mme Cerf explique que nous demandons à tous

les ménages de nous retourner ces coupons. Une très grande partie ne le fait pas. La comptabilité est obligée de facturer des estimations. Ensuite cela peut engendrer des rectifications et au niveau comptable cela devient compliqué. Il faut aussi penser que les heures que passent la voirie à faire le tour des ménage est imputé au service des eaux. La voirie faisait le tour d'un seul village par année, mais la nouvelle technologie offrira un gain de temps considérable.

Mme OM explique qu'elle n'est pas contre le projet mais qu'on entend toujours que la commune est : « pauvre comme Job » d'où son interrogation.

M. le maire souhaite répondre à Mme OM. La commune n'est pas « pauvre comme Job ». Elle doit suivre un plan financier qui priorise les investissements qui amènent les économies de fonctionnement pour la commune. Nous sommes dépendants de la péréquation financière cantonale qui potentiellement, suite au départ de BAT, pourrait diminuer. Si le conseil communal cherche des économies de fonctionnement en diminuant l'administration, en trouvant des solutions plus optimales c'est dans le sens du plan financier. Nous ne voulons pas dépenser de l'argent, chaque investissement est présenté sur le plan financier présenté lors d'une dernière assemblée communale. Il y a une logique pour améliorer la qualité de vie des citoyens et une logique d'économie dans le fonctionnement de la commune.

M. GM pense que c'est un gros investissement pour un petit résultat. Ce n'est pas une affaire de prendre son téléphone et d'informer la commune de la quantité d'eau indiquée sur son compteur.

M. PC demande quelle est la source d'énergie du module de transmission. M. Damien Bélet répond que c'est une batterie. Le système ne consomme que quand il y a de la demande.

M. NB demande combien il y a de garantie sur ces appareils. Selon Damien Bélet, c'est 16 ans.

Il n'y a plus de questions.

L'assemblée passe au vote : 28 voix pour, 1 voix contre. Le crédit est accepté à la majorité.

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter un crédit de Fr. 242'500.- pour la rénovation des places de jeux dans les 3 villages, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider

L'entrée en matière est acceptée.

M. le maire Thierry Crétin prend la parole concernant l'aspect financier. Le conseil communal a souhaité traiter le problème des places de jeux dans sa globalité pour les 3 villages. Une recherche de dons et de subventions doit également être mise en place auprès, par exemple, à la Loterie Romande, aux partenaires de la commune, aux citoyens qui le souhaitent. Aujourd'hui

nous votons une dépense brute. Nous ne pouvons pas aller voir les partenaires éventuels avant un vote du crédit.

M. Dany Contréras, conseiller communal et responsable du projet, explique le projet depuis le début. Un constat concernant l'état de ces places de jeux a été fait il y a deux ans. Le résultat laisse à désirer. On a demandé au fournisseur de l'époque de venir constater ce qui est défectueux ou pas. Le fait est que s'il devait y avoir réparations, les normes de sécurité ne seraient plus respectées. Dès lors la commune serait responsable en cas d'accident ou autre et aucune assurance ne serait preneuse. Les normes sont établies pour protéger les citoyens.

A ce jour, il existe une fondation (Radix) qui a pour but de revégétaliser les places de jeux, cour d'école, etc. en offrant des subventions. Cependant certaines exigences sont demandées. La fondation souhaite que l'école soit complètement partie prenante dans les projets. L'écolier doit pouvoir suivre des cours à l'extérieur. Le montant de la subvention annoncé pourrait se monter à Fr. 40'000.-. Nous avons décidé de renouveler les places de jeux en y joignant le projet scolaire. Un groupe de travail s'est créé avec des enseignants et la directrice du cercle scolaire ainsi que des mamans de la commune.

Etant donné que ces places sont principalement prévues pour les enfants, les élèves ont dessiné leurs souhaits quant aux installations.

Il est clair que le prix concernant le tartan (sol amorti) augmente passablement le budget.

Les montants prévus se montent à :

- Pour Courtemaître Fr. 83'950.-
- Pour Buix Fr. 70'221.-
- Pour Montignez Fr. 87'982.- (2 places)

Le powerpoint (ppt) est disponible sur le site de la commune : <https://www.basse-allaine.ch/autorites-administration/assemblees-communales>

La discussion est ouverte.

M. PA félicite M. Contréras pour la présentation et la richesse des explications. Il est cependant étonné que nous ne prévoyions pas plus de grands arbres. Suite aux changements climatiques importants annoncés ces prochaines années, ne pourrait-on pas en prévoir plus ? M. Contréras explique que cela a été évoqué lors des discussions. Il faut savoir que les grandes places macadamisées, sont actuellement souvent utilisées pour des manifestations, les transports scolaires, infrastructures périodiques, etc. Nous nous devons de laisser ces places à disposition. D'autres places ont été prévues pour végétaliser et replanter des arbres supplémentaires. Le conseil n'est pas fermé à la discussion. En fonction des dépenses et/ou des économies, rien ne nous empêchera de rajouter un arbre ou deux. Les bonnes idées sont les bienvenues.

M. NB trouve que c'est une bonne idée mais au niveau des bacs, la première année ça va bien aller, mais ensuite cela va se dégrader. Au niveau de l'entretien comment cela va se passer. M. Contréras explique qu'au niveau de la fauche et de l'entretien des haies, cela se fait déjà. En effet, pour l'entretien de ces bacs, il faudra peut-être en changer lors des années à venir. Malheureusement, actuellement, il n'a pas toutes les réponses et c'est à l'utilisation que la commune pourra se rendre compte si un bac est nécessaire ou pas.

Mme MM se demande qui va s'occuper de ces bacs à légumes et/ou bacs à fleurs ? Un jardin doit être suivi, c'est un travail journalier. M. Contréras, répond que durant les vacances il existe des solutions d'arrosage naturel (oyas). On a envie de tenter l'expérience. Si à terme on se rend compte que c'est ingérable, on adaptera.

Mme Hildegarde Lièvre, directrice de l'école, précise que depuis le mois de juin les élèves ont fait un jardin potager chez elle. Toutes les semaines les enfants de l'école enfantine vont s'occuper de ce jardin. Ils sont très heureux de voir pousser ces légumes et des résultats. Elle espère que d'avoir un tel projet tout près de l'école, l'enthousiasme sera encore de la partie.

M. YL demande si nous nous sommes intéressés de voir ce qui a été installé à Glovelier. La commune a réhabilité ses surfaces bétonnées et les a transformées avec d'autres matériaux. M. Contréras rappelle que l'investissement principal pour ce soir ne concerne que les infrastructures. Ensuite, en ce qui concerne le développement de ce qui est vivace, la commune reste ouverte. M. YL a remarqué que sur Montignez, dans la cour d'école, on prévoit d'ôter du bitume pour mettre du gazon. M. Contréras explique que ce ne sera pas le cas, c'est une image prise sur internet non contractuelle, c'était simplement un exemple pour montrer le mur de grimpe. M. YL avait mal compris l'image projetée de la cour d'école de Montignez, il s'en excuse.

Il n'y a plus de questions.

L'assemblée passe au vote et le crédit est accepté à la majorité évidente (28 voix) sans opposition.

* * * * *

Point 5 - Discuter et voter un crédit de Fr. 60'000.- pour la rénovation des allées du cimetière de Buix à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée.

M. le maire Thierry Crétin revient sur la cadence et la logique du dossier des 3 cimetières. Lors de la reprise de ces dossiers, nous avons constaté un certain retard de la gestion des concessions, des aplanissements de tombes, etc. Le conseil n'était pas satisfait de cette situation. Une feuille de route a été établie. La première chose était d'aplanir, remettre des concessions en place et

des travaux d'amélioration. Il fallait également trouver des solutions pour la mise en place de jardins des souvenirs ou de colombarium.

Nous avons reçu des plaintes justifiées sur l'état des cimetières. Nous avons étudié la possibilité d'exécuter les travaux par la voirie avec des sous-traitants. Celui de Courtemaîche est terminé. Nous avons reçu une bonne nouvelle en rapport avec l'impôt sur les frontaliers cette année. Une rentrée plus importante que prévu. Le plan financier mis en place par la commune définit les investissements que le conseil communal a souhaité. Les places de jeux, la traversée de Montignez, la rénovation des cours d'eau de la Vallatte et de l'Allaine en font partie. Il y aura d'autres investissements qui sont notifiés sur une liste. A Buix, il y avait eu plus de rentrées grâce à la location de l'abri PC par l'armée, ce qui nous a motivé pour investir un peu plus à Buix (rénovation des salles de classe, etc.). Nous devons équilibrer les comptes et aller dans le sens du désendettement de la commune. On ne doit pas investir plus que ce que nous amortissons comme dette. Sinon nous aurons une remarque du Service des communes que notre endettement par habitant est trop élevé. Nous sommes également dépendants de la péréquation financière.

La commune s'est retrouvée avec des moyens financiers supplémentaires. Le conseil a sous-traité à une entreprise pour la remise en état de ce cimetière de Buix avec des moyens plus rapides et plus adéquats. Pour le moment, l'entretien n'est pas satisfaisant, en effet, et le conseil en est conscient.

Il a également été décidé de proposer ce vote de ce soir car dans les mouvements de fonds de la commune une prévision de Fr. 80'000.- de rentrées supplémentaires de l'impôt sur les frontaliers par rapport au budget a été intégrée. Si nous n'avions pas eu cette rentrée, les travaux auraient été planifiés mais cela aurait duré plus longtemps.

Pour Montignez, beaucoup de choses ont été déjà entreprises. Les concessions pourront débiter dans les prochains mois. Il faut encore aplanir et remettre en ordre afin de pouvoir offrir de nouveaux emplacements à nos citoyens.

Le groupe de travail composé des communes ecclésiastiques (CE) et de la commune est toujours actif et les dossiers sont traités.

M. le maire Thierry Créatin explique encore qu'il peut entendre que cela prend du temps, que ce n'est pas satisfaisant, mais ne souhaite plus entendre que la commune ne fait rien.

Mme Natasha Bottinelli, conseillère en charge du dossier, prend la parole pour expliquer le projet, le but et les avantages. La rénovation des allées du cimetière comporte un engazonnement complet. En dessous, un substrat dur et praticable sous forme de groise. C'est un procédé qui permettra de marcher proprement dans ces allées. Cela apportera également une beauté naturelle. Le pourtour des tombes sera gravillonné et cela facilitera l'entretien. Elle tient encore à souligner qu'une zone de biodiversité sera conservée sur le cimetière de Buix en trouvant un équilibre harmonieux entre nos défunts et l'espace propice à la vie. Elle encourage l'assemblée à voter cette dépense.

M. Damien Bélet, prend la parole et explique le [plan de rénovation](#). Cela se fera en trois étapes. La première étape sera de nettoyer le mur du cimetière avant le début des travaux. Deuxième étape, avec la délimitation des allées par des bordurettes en béton de chaque côté des chemins. Il y aura un gros travail de mise en place car les secteurs et les tombes ne sont pas forcément alignées. Entre les bordures, de la groise sera apposée (gravier terreux) composée de semence de gazon très résistant aux chaleurs actuelles et à venir. Chaque semaine, la tondeuse sera passée et nous aurons un joli gazon sur toutes les allées. La troisième étape sera de poser du géotextile et ensuite les gravillons autour des tombes. Ce géotextile empêchera les mauvaises herbes de repousser trop vite.

Le coût de cette réalisation avec ce système est beaucoup plus intéressant que des chemins en macadam. Au niveau entretien, cela est également beaucoup mieux au niveau des infiltrations d'eau, du gel, etc. L'aspect écologique entre également en ligne de compte.

Le gros problème sera de trouver la bonne semence pour la mélange à la groise. Cela ne se trouve que chez des professionnels.

La discussion est ouverte.

M. DV demande quel genre de bordurettes seront posées ? M. Bélet répond que nous prévoyons des bordures béton de 1 mètre x 20 cm x 4 cm. M. DV demande également si lors d'un creusage de tombe en cas de mauvais temps est-ce que ce sera un problème ? Non, selon M. Bélet, car la groise sera compactée et très résistante. Oui, il peut y avoir des dégâts mais pas plus que maintenant, mais seulement en surface et ce sera remis en ordre.

M. DV pensait qu'en lieu et place de bordurette, il serait plus intéressant de poser des dalles de 50x50 au bord de ces allées « gazon » en cas de mauvais temps. Les gens pourraient marcher dessus et pas sur le gazon. M. Bélet explique que ce genre de dalles ne sont pas carrossables et empêcheraient la circulation des véhicules de la voirie entre les allées. C'est pour cette raison que nous avons choisi des bordurettes fines pour gagner en largeur et de la solidité en profondeur.

M. QV propose que pour l'entretien de ces allées, pourquoi ne pas envisager l'installation d'un robot-tonte comme au terrain du FCC. Ce serait plus régulier et nul besoin d'un robot très sophistiqué, donc moins cher.

M. le maire Thierry Créatin, pense que c'est bonne idée. Cela n'avait pas encore été discuté. Nous verrons par la suite et on prend note. Il le remercie pour la proposition.

M. YL demande si nous avons déjà vu cela quelque part ? M. Bélet est allé visiter celui de Martigny lors de ses cours pour la STEP. M. YL demande comment procéder en cas de chutes de neige pour le déblayage. M. Bélet explique que la neige peut être soufflée. M. YL n'est pas convaincu.

Le président, Henri Erard rajoute que passer le chasse-neige sur les gravillons ou sur l'herbe donne le même résultat.

Le maire, Thierry Crétin, demande à M. Bélet le calendrier pour ces travaux. Ce dernier explique que si tout va bien, les travaux pourront débuter en février-mars pour se terminer vers fin 2024.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote et le crédit est accepté à la majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 6 - Divers

Le maire, Thierry Crétin, revient sur la répartition des investissements de la commune. Il insiste sur le fait que personne, aucun des trois villages, n'est abandonné. Un équilibre est souhaité par le conseil communal et les montants sont quasi équilibrés.

Mme Natasha Bottinelli, conseillère communale, prend la parole concernant les déchets. Elle rappelle que les encombrants seront supprimés en 2024 et la déchetterie du Crézanne à Courtemaître verra ses horaires changés, soit les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois, de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00, selon le dernier tout-ménage. Il y a encore beaucoup d'incivilités au niveau des écopoints, elle demande aux citoyens d'être plus attentifs au tri de leurs déchets. Il serait dommage de devoir fermer ces écopoints.

Mme Claudia Villard, conseillère communale, informe les citoyens que notre PAL est entrée en force au 21 septembre dernier. La commune pourra donc aller de l'avant concernant les futurs nouveaux plans de zone, par exemple la Basse-Fin à Courtemaître et les Bois-Chatons à Buix. Il reste encore quelques parcelles à la Charrière à Buix à disposition.

Le président, M. Henri Erard, invite les personnes qui mettent en place la salle de renoncer à la disposition « pandémie » pour la prochaine fois.

M. GM demande ce qu'il en est du projet concernant la mise en place de jardins du souvenir et de colombarium dans les cimetières. Mme Bottinelli lui répond que le projet n'est pas abandonné. Le groupe de travail mis en place devait gérer deux objets importants, soit la modification des actes de classifications qui rédige les relations de la commune avec les communes ecclésiastiques et la gestion future des cimetières. On pensait être au bout de cette modification des actes de classification, mais malheureusement le projet a été refusé par le Service des communes. Nous avons dû revoir notre projet et il est à présent quasi terminé et devra être encore soumis aux différents services, conseils et assemblées. Ensuite, nous pourrions nous pencher sur la suite à donner à nos cimetières.

M. NB demande le délai pour les travaux concernant les places de jeux ? M. Contréras explique qu'il y a deux versions. L'ambitieuse est la rentrée scolaire de Pâques 2024 et version raisonnable

irait vers la fin de l'été 2024. Nous sommes obligés, selon la convention et pour l'obtention de la subvention Radix, de prévoir une inauguration, au plus tard, avant mai 2025.

M. YL a entendu le résultat de la dernière séance du SIDP. Il est étonné d'entendre parler d'un espace loisirs à Porrentruy où le SIDP gère et assume le fonctionnement de ces espaces. Pour la patinoire, cela avait été voté par la population, par contre, il s'étonne d'avoir entendu que les frais de fonctionnement et la gestion de la piscine de Porrentruy soit gérée par le SIDP avec une répartition.

Le maire Thierry Crétin explique que, avant sa reprise du mandat à la mairie, le fonctionnement de la piscine appartenait déjà au SIDP, soit le personnel, l'animation, le fonctionnement.

La propriété est toujours en mains de la commune de Porrentruy et c'est elle qui a prévu l'investissement pour la rénovation. La répartition des charges de la piscine est présentée au canton. A travers la péréquation financière, les communes dites « centre » touchent une participation, pour par exemple la piscine, la bibliothèque, la ludothèque. Cela vient déduit et ensuite réparti selon le modèle isochrome, soit 60% pour la commune de Porrentruy, 25% pour les communes environnantes et 15% pour les autres dont nous faisons partie. L'investissement concernant la patinoire s'est réparti en fonction du nombre d'habitants pour ce qui est financier et en ce qui concerne le fonctionnement c'est le système isochrome.

M. YL se demande si des projets comme Porrentruy propose, par exemple la place de jeux au Banné ou autre ou encore par une commune « centre » pour le bien commun sera supporté par les communes du SIDP ?

Non, selon Thierry Crétin, cela est bien réglementé et seulement un certain nombre d'activités ne peuvent être considérées comme essentielles pour l'ensemble de la région, comme justement la bibliothèque, ludothèque, patinoire et piscine.

M. YL estime alors que cette place de jeux au Banné n'entrera pas dans le cadre de la répartition du SIDP.

Le maire rajoute que le SIDP ne pourra pas forcer les communes du district à accepter des charges en plus sans l'accord des dites communes. Ce modèle existe depuis longtemps et est toujours acté par une votation. L'exemple du collège Stockmar où un groupe de travail a été créé au sein du SIP. La question est est-ce que la communauté scolaire (CESAC) est actuellement propriétaire du collège Thurmann. Le collège Stockmar est la propriété de la commune de Porrentruy. L'idée serait de transférer la propriété du bâtiment au SIDP comme Thurmann afin de gérer de façon centrale les problématiques. Par contre en ce qui concerne le fonctionnement resterait un mains de la CESAC. Le SIDP essaie de trouver un fonctionnement plus simple car il manque des personnes compétentes. Rénover un collège comme Stockmar n'est pas chose aisée. L'idée c'est de regarder au niveau régional ce qu'on peut donner aux syndicats. Thierry Crétin explique également qu'il a mené un groupe « gouvernance » avec la participation de BDO Visura sur l'analyse des prestations du SIDP. Les maires des communes se retrouvent tous les 15 jours entre midi et 14h00 pour traiter les sujets du SIDP. On ne peut pas tous gérer tous les problèmes. Le SIDP doit garder le pouvoir de décision, la maîtrise des budgets, mais il faut déléguer à des structures intermédiaires composées de compétences et par exemple pour la Patinoire, aller

chercher des sponsors pour augmenter les recettes afin de diminuer ce déficit de fonctionnement. A ce jour la patinoire à un budget de Fr. 700'000.- de déficit pour 2024, 60% à la charge de Porrentruy, 25 % pour les communes environnantes et 15% pour nous. Sans l'augmentation du coût de l'électricité, le budget serait à Fr. 440'000.-, presque 260 à 300'000.- de plus dû aux coûts de l'électricité. Le prix a été bloqué à 0,15/kWh ct au lieu de 0,35 ct/kWh. Si nous n'avions pas pu bloquer, on aurait pu fermer la patinoire. On va pouvoir renégocier ce prix d'ici deux ans un tarif plus bas pour ramener ce déficit au message qui avait été donné à la population avait reçu lors du vote et ramener ce déficit à Fr. 300'000.-. On continue à chercher des économies. Les maires ne peuvent pas tout gérer, sans parler de leur travail à 100% et des mandats communaux.

Le maire rappelle la démission de notre conseillère Mme Laure Braun qui déménage à Cornol et qui ne pourra plus siéger. Cependant, nous accueillons ce soir Mme Sylvie Henry de Buix, qui reprendra le dicastère de Mme Braun dès le 1^{er} novembre. Mme Henry prend la parole et se réjouit d'arriver parmi nous et nous remercie également pour notre accueil.

S'il n'y a plus de questions, le président clos la séance, remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux.

Le président clôt la séance à 21h55

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

Henri Erard

La secrétaire :

Céline Meusy